



Office
ontarien de
financement

Rapport annuel 2006



Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). La Loi précise les objectifs et pouvoirs de l'OOF. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de services financiers et de services de gestion de la trésorerie centralisés au gouvernement provincial;
- offre des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agit comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics; et
- investit au nom de certains organismes publics.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et coordonne et organise les emprunts, les investissements et les autres activités financières d'Infrastructure Ontario.

La *Loi sur l'administration financière* (LAF) précise aussi certains pouvoirs financiers que l'OOF exerce au nom de la province, afin d'exécuter le programme d'emprunt de la province, gérer sa dette et investir les réserves de liquidités.

Table de matières

Message du président et du directeur général	5
Discussion et analyse de gestion	7
Économie	
Marchés financiers	
Activités des marchés financiers	
Gestion de la dette, investissements et risque financier	
Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires	
Conseils financiers	
Sommaire des résultats financiers	22
États financiers	25
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers	
Rapport du vérificateur	
Bilan	
État des résultats nets et des bénéfices non répartis	
État des flux de trésorerie	
Notes afférentes aux états financiers	
Régie de l'organisme	39
Rapports financiers	
Conseil d'administration	
Politiques et modalités de gestion des risques	47
Annexes	49
Cotes de crédit de l'Ontario	
Autres sources d'information	

Message du président et directeur général

L'année financière 2005–2006 a été extrêmement positive pour l'Office ontarien de financement.

L'OOF s'est acquitté de son objectif principal qui consistait à emprunter 23,8 milliards de dollars pour le gouvernement provincial et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) à des conditions concurrentielles sur les marchés publics à long terme. Ce chiffre provisoire de 23,8 milliards de dollars était de 3,4 milliards de dollars inférieur au montant de 27,2 milliards de dollars estimé dans le budget de l'Ontario de 2005.

Les économies totales concernant les tests de performance pour les emprunts, les marchés financiers et la gestion de la dette s'élevaient à 109 millions de dollars. Les coûts provisoires de l'intérêt de la dette se chiffraient à 706 millions de dollars de moins que les prévisions du budget de l'Ontario de 2005, en raison de taux d'intérêt à long terme inférieurs aux prévisions et de la rentabilité des méthodes de gestion de la dette.

L'OOF a soutenu un certain nombre de priorités gouvernementales en offrant des conseils financiers aux organismes du secteur public. Ces organismes incluaient Infrastructure Ontario, organisme nouvellement créé, et la Régie des transports du grand Toronto (RTGT), un organisme dont la création a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2006 et qui aura pour mission d'améliorer la planification et la coordination des transports publics dans la région du grand Toronto.

L'OOF a donné des conseils sur les options permettant d'optimiser les intérêts économiques de la province concernant le placement initial de titres de Teranet, une société privée qui maintient et exploite le système d'enregistrement foncier électronique en Ontario.

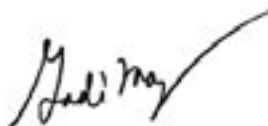
L'OOF a également fourni des conseils financiers sur les politiques et initiatives dans le secteur de l'électricité, y compris des facilités de crédit pour l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et la gestion des contrats des producteurs privés d'électricité.

En 2006–2007, l'OOF continuera de satisfaire les besoins financiers de façon efficace. Il prévoit que les emprunts publics à long terme s'élèveront à 20,8 milliards de dollars, principalement en raison de la dette arrivant à maturité et du remboursement des emprunts se chiffrant au total à 15,8 milliards de dollars. La dette arrivant à échéance demeurera relativement élevée à moyen terme.

L'OOF participera également à plusieurs initiatives de financement du secteur public comme la transaction concernant Teranet, l'aide continue offerte à Infrastructure Ontario, la présentation d'options de financement, les conseils fournis à l'appui des projets d'infrastructure et les conseils donnés au gouvernement à propos des aspects financiers du secteur de l'électricité.



Colin Andersen
Président



Gadi Mayman
Directeur général et vice-président

Discussion et analyse de gestion

Économie

Marchés financiers

Activités des marchés financiers

Gestion de la dette, investissements et risque financier

Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires

Conseils financiers

Discussion et analyse de gestion

La présente partie du rapport annuel expose la discussion et l'analyse de gestion des résultats de l'OOF en 2005–2006 et des objectifs pour 2006–2007. La discussion commence par un aperçu de l'économie et des marchés financiers en 2005 et des perspectives pour 2006.

Économie

L'économie mondiale a été caractérisée par une croissance vigoureuse en 2005, la production réelle augmentant d'environ 3,4 pour cent, selon le rapport de juin de *Consensus Forecasts*, après avoir enregistré des gains de 3,8 pour cent en 2004. L'activité mondiale devrait rester dynamique, augmentant de 3,6 pour cent en 2006.

Les États-Unis représentent presque 90 pour cent des exportations internationales de marchandises de la province, ce qui en fait le plus important partenaire commercial de l'Ontario. L'économie américaine s'est accrue de 3,5 pour cent en 2005, soit un léger repli par rapport au taux de 4,2 pour cent en 2004. Les économistes prévoient une croissance modérée, mais saine. Le sondage de juin 2006 de *Blue Chip Economic Indicators* prévoit une croissance réelle du PIB des États-Unis de 3,4 pour cent en 2006 et de 3,0 pour cent en moyenne par année durant la période allant de 2007 à 2008.

Les perspectives économiques des États-Unis comportent plusieurs risques dont les prix élevés de l'énergie, l'augmentation des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette personnelle. Ensemble, ces risques pourraient commencer à ramollir les dépenses des ménages. À la fin de 2005, les signes d'un essoufflement du marché du logement se sont manifestés; la baisse éventuelle des prix du logement entraînerait une diminution de la richesse des ménages et diminuerait les fonds disponibles pour les dépenses à la consommation par le biais du retrait relatif à l'hypothèque-mise de fonds. Par ailleurs la taille record du déficit des comptes actuel des États-Unis, combinée au large déficit fiscal, pourrait laisser l'économie exposée à une réduction éventuelle des flux de capitaux étrangers.

Le prix du pétrole a atteint des niveaux records en 2005, augmentant de 36 pour cent pour se situer en moyenne à 56,50 dollars américains le baril. En outre, le prix d'autres produits de base clés ont également connu une hausse substantielle, entraînant une élévation des coûts pour les entreprises et les consommateurs ontariens. D'après les prévisions moyennes du secteur privé, le prix du pétrole devrait se situer en moyenne à 66 dollars américains le baril en 2006. Lorsque l'augmentation de la capacité de production se produira à moyen terme, les spécialistes du secteur privé s'attendent à ce que le prix du pétrole baisse aux États-Unis pour se situer à 54,40 dollars américains le baril, d'ici à 2008.

La hausse rapide du dollar canadien est un défi que les fabricants ontariens qui vendent leurs marchandises sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel doivent relever. Cependant, l'augmentation de la valeur du dollar permet de réduire le coût des importations de machines et de matériel qui permettent à la productivité de croître. En moyenne, les spécialistes s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien s'établisse à 88,2 cents américains en 2006, 88,9 cents américains en 2007 et 87,6 cents américains en 2008. Néanmoins, il existe des différences d'opinion considérables sur l'avenir du dollar, les prévisions allant de 86,0 à 90,4 cents américains en 2006 et de 84,0 à 91,0 cents américains en 2008.

L'économie ontarienne a montré une résilience significative face à la hausse des prix du pétrole et à la vigueur du dollar canadien. Le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 2,8 pour cent en 2005, soit un peu plus que le rythme de croissance de 2,7 pour cent enregistré en 2004. Les prévisions moyennes du secteur privé prédisent une croissance ontarienne de 2,5 pour cent en 2006 et de 2,5 pour cent en 2007, suivie par une croissance de 2,9 pour cent en 2008.

Marchés financiers

Depuis septembre 2005, la Banque du Canada a augmenté son taux cible du financement à un jour de 175 points de base, taux qui se situe à 4,25 pour cent. Dans son dernier communiqué, la Banque du Canada a déclaré que « ...la hausse annoncée aujourd'hui amène le taux cible du financement à un jour à un niveau qui devrait maintenir l'économie canadienne sur la trajectoire du scénario de référence ». Par conséquent, les taux d'intérêt ne devraient pas continuer leur mouvement à la hausse au cours des prochains mois. Le taux d'inflation de base du Canada se situait à 1,6 pour cent en 2005. Il a atteint deux pour cent en mai de cette année, après être resté en dessous de deux pour cent pendant 28 mois consécutifs.

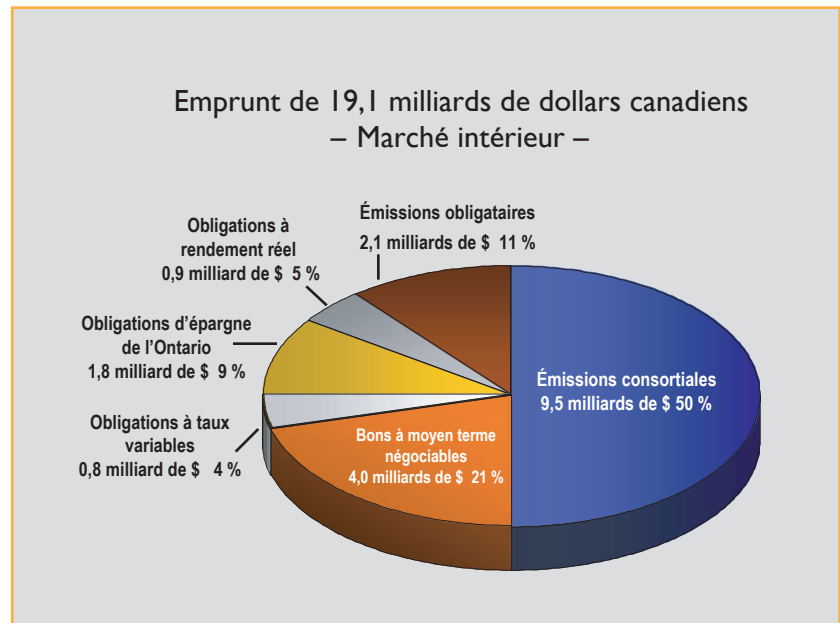
Selon les prévisions du secteur privé, le rendement des bons du Trésor de trois mois devrait augmenter de 2,7 pour cent en moyenne, en 2005, à 4,0 pour cent en 2006, à 4,1 pour cent en 2007 et à 4,5 pour cent en 2008. Le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada, qui était en moyenne de 4,1 pour cent en 2005, devrait passer à 4,4 pour cent en 2006, à 4,7 pour cent en 2007 et à 5,2 pour cent en 2008.

La Réserve fédérale américaine a aussi resserré considérablement ses conditions monétaires pour lutter contre les nouvelles pressions inflationnistes, et a augmenté son taux cible de 425 points de base depuis juin 2004. Selon le rapport du mois de juin de *Blue Chip*, les spécialistes s'attendent à ce que les taux des bons du Trésor de trois mois se situent en moyenne à 4,8 pour cent par année durant la période allant de 2006 à 2008. Le rendement sur les bons du Trésor américains de 10 ans devrait passer de 5,0 pour cent en 2006 à 5,2 pour cent en 2007 et à 5,4 pour cent en 2008.

Activités des marchés financiers

En 2005–2006, 19,1 milliards de dollars, soit environ 80 pour cent du programme d'emprunt de la province, ont été réunis au sein du marché intérieur grâce à plusieurs instruments et méthodes, dont les suivants :

- émissions consortiales;
- bons à moyen terme négociables;
- émissions obligataires;
- Obligations d'épargne de l'Ontario;
- obligations à rendement réel; et
- obligations à taux variables.



Le 28 septembre 2005, l'OOF a émis la première obligation à rendement réel de l'Ontario (ORR). Les ORR paient aux investisseurs un taux de rendement qui est rajusté en fonction de l'inflation et qui repose sur l'indice canadien des prix à la consommation (IPC). Le gouvernement provincial a émis l'ORR à un taux réel inférieur à deux pour cent, comparé à une moyenne au cours des cinq dernières années de 2,8 pour cent et un maximum de 3,8 pour cent pour les ORR du gouvernement du Canada. Compte tenu de la vigueur de la demande des investisseurs institutionnels, le montant de l'émission est passé de 250 millions à 700 millions de dollars.

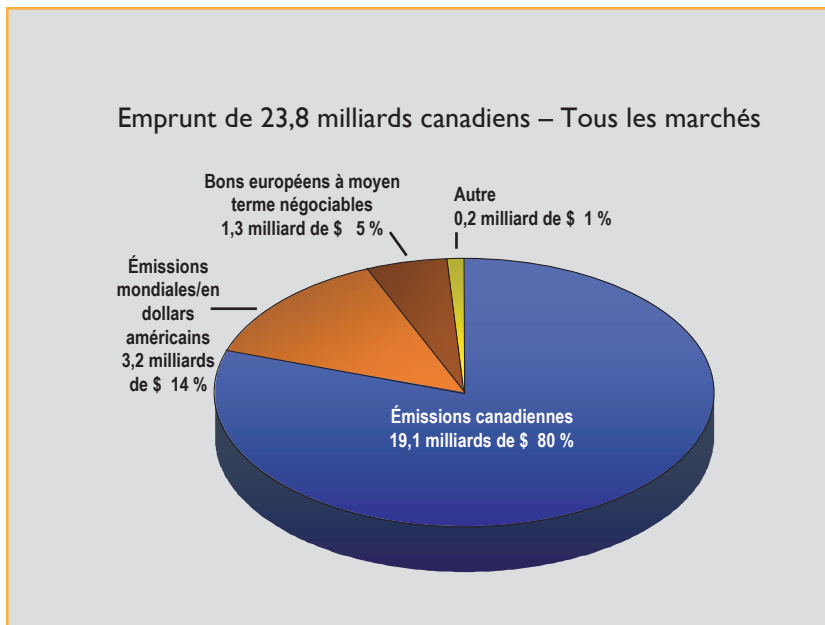
Obligations d'épargne de l'Ontario - 2005

La onzième campagne des obligations d'épargne a permis de réunir 1,8 milliard de dollars à des taux rentables, comparé aux sources de financement normales.

L'ORR a été émise au nom de la SFIEO pour remplacer un engagement actuel qui paie 3,25 pour cent de plus que l'IPC de l'Ontario. Cette mesure permettra à la SFIEO d'économiser plus de 9 millions de dollars par année.

Compte tenu du succès de la première émission, l'OOF a émis une deuxième ORR de 300 millions de dollars en mars 2006, en ayant recours à des produits dérivés pour convertir de façon rentable l'émission en dette à taux fixe.

La province a également emprunté avec succès sur les marchés financiers internationaux :



- obligations en dollars américains et néo-zélandais;
- bons européens à moyen terme négociables (BEMTN) en dollars canadiens et australiens et en francs suisses; et
- BEMTN exprimés en rands sud-africains. L'Ontario a été la première province canadienne à émettre en rand.

La *Directive sur les prospectus de l'Union européenne* (qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005) a imposé diverses obligations réglementaires et opérationnelles aux émetteurs non-européens qui vendent des valeurs dans la région économique européenne. En mettant à jour le programme des BEMTN de la province et en veillant à ce que l'Ontario respecte la Directive, l'OOF a pu avoir accès à ce marché grâce à cinq émissions obligataires et réaliser des économies par rapport aux coûts du marché intérieur canadien. L'OOF a aussi introduit un programme de bons à moyen terme négociables en dollars australiens, en octobre 2005, ce qui permettra à l'Ontario d'émettre des titres de créance sur le marché intérieur australien.

Les initiatives en matière de relations avec les investisseurs durant l'exercice 2005–2006 incluent la première diffusion sur le Web du ministre des Finances, après l'annonce du budget de 2005. Le ministre s'est également rendu à New York en mai 2005 et en Asie (Hong Kong, Beijing et Tokyo) en septembre 2005 pour rencontrer des représentants de ces communautés financières. L'initiative asiatique était la première de la province dans la région depuis 2001.

Objectifs pour 2006–2007

Selon les prévisions, les besoins d'emprunt public à long terme en 2006–2007 se chiffrent à 20,8 milliards de dollars, soit une diminution de 3,0 milliards de dollars par rapport à 2005–2006. Ce montant inclut 15,8 milliards de dollars d'échéances et de remboursement de la dette et 2,4 milliards de dollars provenant du déficit.

Le marché intérieur en dollar canadien sera de nouveau la principale source de financement de la province. L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'émissions obligataires, d'obligations à taux variable et de bons à moyen terme négociables. Le programme d'emprunt 2006–2007 inclura la douzième campagne de vente d'Obligations d'épargne de l'Ontario. L'envergure de la campagne dépendra des conditions du marché.

Les marchés internationaux continueront d'être une composante majeure du programme d'emprunt de la province. On prévoit que plus de 25 pour cent des besoins d'emprunt seront satisfaits au sein des marchés internationaux, en fonction des conditions du marché. Bien qu'on s'attende à ce que le marché en dollar américain reste le marché international le plus important, l'OOF songera également à accroître sa présence sur le marché en eurodollar canadien, en franc suisse, en livre sterling, en euro, en yen, en dollar australien, en dollar néo-zélandais et en rand sud-africain. Les nouvelles possibilités en 2006–2007 concernent les marchés en couronne islandaise, lire turque et peso mexicain.

Les initiatives en matière de relations avec les investisseurs durant l'exercice 2006–2007 incluront une diffusion sur le Web du ministre des Finances, après l'annonce du budget de 2006. Le ministre s'est également rendu à Boston et New York et en Europe (Dublin, Zurich et Londres). Il s'agissait de la première initiative de relations avec les investisseurs européens dirigée par un ministre des Finances depuis 1999, et de la première visite du gouvernement provincial à Dublin dans le cadre des efforts visant à élargir la base des investisseurs.

Gestion de la dette, investissements et risque financier

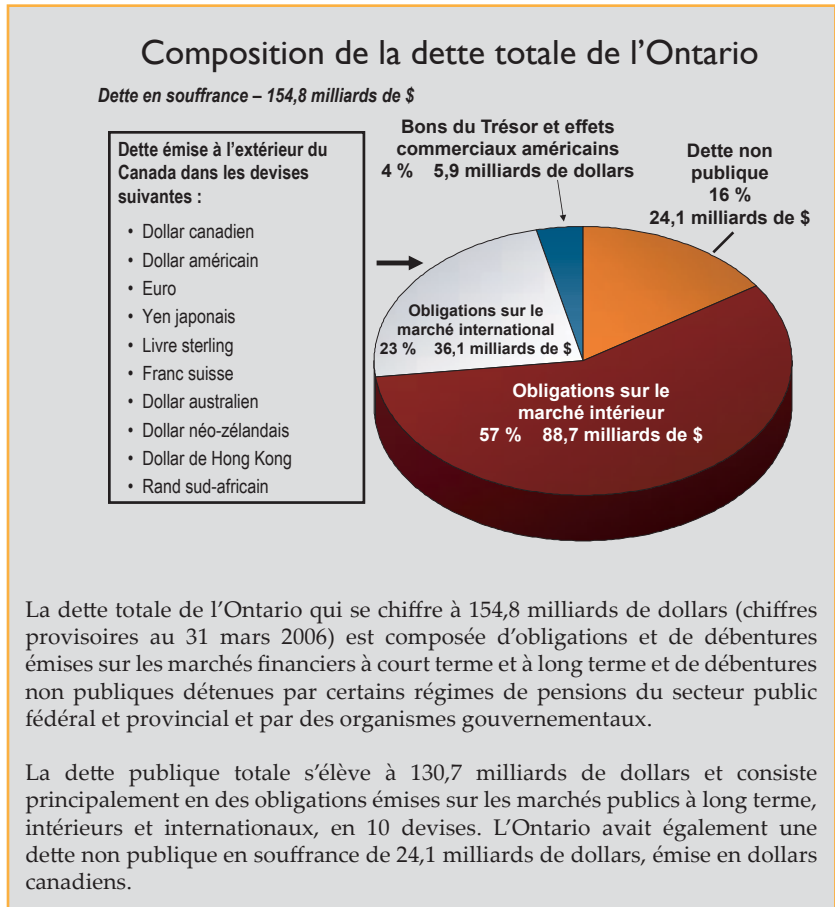
L'OOF gère une dette de 154,8 milliards de dollars (chiffres provisoires au 31 mars 2006) au nom de la province et de la SFIEO. Il gère également les réserves de liquidités à court terme de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de veiller à assurer la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. Au 31 mars 2006, les réserves en liquidités se chiffraient au total à 6,0 milliards de dollars.

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important de titres de créance et de réserves de liquidités, l'OOF utilise des politiques et des modalités prudentes de gestion des risques. L'OOF a recours à plusieurs instruments financiers comme les options et les échanges financiers pour gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. Les risques sont surveillés tous les jours et vérifiés chaque année. Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. Les économies totales réalisées par rapport aux tests de performance pour les activités d'emprunt, les marchés financiers et la gestion de la dette se chiffraient à 109 millions de dollars.

L'OOF surveille de près l'intérêt de la dette de la province pour veiller à ce qu'il soit géré de façon efficace et rentable. L'intérêt de la dette était de 706 millions de dollars inférieur aux prévisions du budget de l'Ontario de 2005, en raison de taux d'intérêt à long terme inférieurs aux prévisions et de la rentabilité des méthodes de gestion de la dette.



Le rendement du programme d'emprunt représente la différence entre le coût global du programme d'emprunt réel et les coûts globaux de l'emprunt hypothétique sur les marchés canadiens de la même durée et taille mis en œuvre de façon uniforme pendant l'exercice (repère à étapes régulières). La différence de coût est ensuite comparée au rendement des gestionnaires de caisse à revenu fixe en se servant d'un indice du marché obligataire couramment utilisé. Pendant l'exercice 2005–2006, le coût du programme d'emprunt était de 87 millions de dollars inférieur au repère à étapes régulières, selon la valeur actualisée. Ceci correspond au rendement du premier quartile relativement au groupe de pairs des gestionnaires de caisse à revenu fixe.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un budget de risque. En 2005–2006, le programme de gestion de la dette a permis d'économiser 10 millions de dollars. Ceci se compare à un rendement du premier quartile relativement au budget de risque.

Investissements

Grâce à son initiative centralisée de fonds commun, l'OOF aide des organismes publics à accroître leur rentabilité en améliorant les méthodes d'investissement et en réduisant le coût des investissements. En 2005–2006, l'OOF a offert des services d'investissement à neuf organismes, conseils et commissions, y compris à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, à la Fondation Trillium de l'Ontario, à la Société immobilière de l'Ontario, à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à l'Agence de foresterie du parc Algonquin, au Fonds de garantie des prestations de retraite et à la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds géré au nom de ces organismes s'élevait à 2,3 milliards de dollars.

En collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), l'OOF gère les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclasserment), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Ces activités incluent la conception et la mise en œuvre des politiques connexes de gestion des investissements. L'OOF surveille aussi de près les opérations et les rapports sur les fonds en établissant une liaison avec l'OPG, le gardien du fonds et les vérificateurs.

Les fonds de l'ONFA ont été créés pour payer les coûts futurs liés au déclasserment des centrales nucléaires et à l'élimination des déchets nucléaires, y compris du combustible nucléaire. Au 31 mars 2006, la juste valeur marchande des fonds de l'ONFA se chiffrait à 8,0 milliards de dollars, comparé à la valeur marchande de 4,9 milliards de dollars lorsque les fonds ont vu officiellement le jour. En 2005–2006, on avait retenu les services de 17 gestionnaires d'investissement externes pour investir les fonds nucléaires dans une combinaison d'obligations et d'actions. Le rendement réel combiné des fonds se chiffrait à 14,1 pour cent, soit 8,7 pour cent de plus que l'objectif à long terme de 3,25 pour cent pour le taux de rendement réel (3,25 pour cent plus l'IPC de l'Ontario).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ONFA, l'OOOF donne des conseils au ministre des Finances sur la valeur actuelle nette connexe en milliards de dollars de la dette nucléaire de l'OPG et sur les droits et les obligations du gouvernement provincial en vertu de l'ONFA, y compris l'approbation des plans de référence et des budgets annuels. L'OOOF fournit des conseils au ministre sur la garantie financière de la province donnée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui se chiffre à l'heure actuelle à 1,5 milliard de dollars. Cette garantie et les obligations du gouvernement provincial dépendent de la dette estimée et des contributions de l'OPG aux fonds.

L'OOOF est également responsable de la gestion du portefeuille de réserves de liquidités de la province. Le rendement des investissements de la réserve de liquidités à court terme se mesure en fonction du rendement d'un repère sur mesure d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est ensuite comparée au rendement d'un groupe de pairs de gestionnaires de marchés monétaires en fonction d'un indice des marchés monétaires utilisé communément. En 2005–2006, le rendement du programme des marchés monétaires était de 12 millions de dollars supérieur au repère de 45 jours, soit un rendement du deuxième quartile.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond à la perte financière due aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. L'OOOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et aux taux d'intérêt de la dette à taux flottant.

Le risque lié aux taux d'intérêt de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant se situait à 14,1 pour cent de la dette en souffrance au 31 mars 2006. Durant l'exercice, le risque lié au changement du taux d'intérêt a respecté la limite approuvée par la province de 25 pour cent de la dette en souffrance. En 2005–2006, la dette arrivant à échéance s'est chiffrée à 19,8 milliards de dollars.

La position de change nette correspondait à 0,8 pour cent de la dette en souffrance au 31 mars 2006. Au cours de l'exercice, la position de change respectait la limite approuvée par la province correspondant à cinq pour cent de la dette en souffrance.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au fait que les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières n'ont pas honoré leurs échéances. L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-. Cependant, l'Ontario conclut normalement de nouvelles transactions d'échanges financiers avec des contreparties ayant au moins une cote AA-.

Au 31 mars 2006, le portefeuille total de transactions d'échanges financiers avait une valeur théorique de 97,3 milliards de dollars, qui consistait en 28,4 milliards de dollars de crédits croisés et 64,7 milliards de dollars d'échanges de taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, plus de 80 pour cent des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote AA-.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités et la capacité d'emprunt à court terme ne permettront pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme. En 2005–2006, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 10,8 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 12,0 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars pour la province et 6,0 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement. Le montant de 8,2 milliards de dollars était disponible au 31 mars 2006.

Relations avec les agences de cotation

Le gouvernement provincial demande aux agences de cotation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance à des conditions favorables au sein des marchés financiers publics. L'OOF veille à ce que les agences de cotation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent compte dans leurs rapports et décisions. Par le biais de l'OOF, le gouvernement garde un contact unique avec les agences pour veiller à ce que toutes les demandes de renseignements concernant les politiques gouvernementales et/ou d'autres renseignements soient uniformes et coordonnées.

Après l'annonce du budget de 2005, Standard & Poor's a confirmé la cote AA de la province le 7 juin 2005, Moody's a confirmé la cote Aa2 le 3 juin 2005, et Dominion Bond Rating Service a confirmé sa cote et a changé la tendance de stable à négative le 2 juin 2005.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à des processus internes, des particuliers, des systèmes ou des événements externes inappropriés ou qui ont fait défaut. L'OOF gère les risques opérationnels par le biais de modalités propres aux divisions, de plans d'urgence, de dotation en personnel et de programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de veiller à ce que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. C'est pourquoi l'OOF, la SFIEO et l'OSIFA ont été dotés d'excellents systèmes en 2005–2006 pour assurer la disponibilité, l'intégrité et la sécurité.

Planification de la continuité des activités

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, l'OOF a adopté un plan de continuité des activités basé sur un modèle de rétablissement des activités décentralisé. Le plan vise à s'assurer que les opérations vitales sont menées à bien de façon opportune en cas de perturbation des activités. Les conseillers en planification de la continuité des activités et les chefs d'équipe du rétablissement des activités restent en contact avec le ministère des Finances et d'autres comités connexes pour veiller à ce que la planification de la continuité des activités tienne compte des autres secteurs d'activité du gouvernement de l'Ontario. Des tests de planification de la continuité des activités et des séances de formation sont organisés régulièrement.

Objectifs pour 2006–2007

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de représenter des objectifs clés en 2006–2007. Au cours des trois prochaines années, on s'attend à des échéances de la dette se chiffrant à 15,1 milliards de dollars en 2006–2007, à 14,9 milliards de dollars en 2007–2008 et à 19,3 milliards de dollars en 2008–2009. L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon conservatrice en s'assurant de produire un taux de rendement conforme à ses objectifs d'investissement.

En collaboration avec l'OPG, l'OOF administrera le Unused Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) et le Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement). Il veillera à ce que la gestion des investissements soit conforme aux objectifs de l'ONFA et à ce que la responsabilité éventuelle du gouvernement provincial concernant l'ONFA soit gérée de façon prudente. Il faudra pour cela peaufiner les politiques et modalités d'investissement.

L'OOF offrira des services de trésorerie et d'administration aux organismes de la Couronne et administrera des fonds au nom d'autres organismes publics grâce à l'initiative de fonds commun et centralisé, afin de réduire les frais d'investissement. Les fonds seront gérés conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte d'un environnement de réglementation et des marchés financiers en pleine évolution.

La collaboration avec les agences de cotation se poursuivra. Après l'annonce du budget de 2006, Moody's et Dominion Bond Rating Service ont confirmé leurs cotes Aa2 et AA le 10 avril 2006 et le 21 avril respectivement. Standard and Poor's a confirmé sa cote AA le 16 mai 2006.

Services financiers, services de gestion de trésorerie et services bancaires

L'OOF offre des services de gestion de trésorerie centralisés afin de maximiser le rendement des réserves de liquidités, de même que des prévisions opportunes et exactes qui font correspondre les emprunts aux besoins d'encaisse, minimisant ainsi l'intérêt de la dette. L'OOF est aussi responsable des règlements et de la comptabilité de la province et des programmes de gestion de la dette de la SFIEO. En outre, il veille à ce que le gouvernement ait accès à des services bancaires efficaces.

En collaboration avec le ministère des Finances, l'OFF a évalué les enjeux, formulé des recommandations et négocié des positions concernant la conception d'un protocole d'entente entre l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le gouvernement aux fins du transfert de la fonction de perception des impôts des sociétés.

Par ailleurs, l'OOOF a collaboré avec le Bureau du contrôleur provincial (BCP) afin de concevoir des évaluations appropriées du rendement de la gestion de trésorerie, fondées sur les pratiques exemplaires des secteurs privé et public. Ces évaluations ont été approuvées par le Comité des pratiques financières, un organisme composé de représentants de tous les ministères et organismes centraux du gouvernement provincial. Les évaluations, qui devraient avoir lieu en 2006–2007, visent à atténuer l'écart entre les prévisions et les fluctuations réelles de la trésorerie, ce qui aura une influence positive sur l'intérêt de la dette.

Un appel d'offres a été lancé pour obtenir les services de fournisseurs afin que les ministères puissent continuer à accepter des cartes de crédit et de débit en tant que méthodes de paiement, en cas d'achat de services gouvernementaux par les clients. Les deux offres reçues à l'issue de l'appel d'offres ont été disqualifiées, car elles ne respectaient pas les critères d'approvisionnement du gouvernement. L'appel d'offres a été lancé une nouvelle fois au début de 2006.

L'Association canadienne des paiements (ACP) a lancé une initiative à l'échelle du Canada pour normaliser les spécifications relatives aux chèques permettant d'effectuer une saisie numérique et d'autoriser les images. Pour assurer la mise en œuvre de cette initiative dans tout le gouvernement et veiller à ce que les chèques respectent les spécifications de l'ACP, un comité directeur a été mis sur pied. L'OOOF et le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) en sont les principaux parrains. La nouvelle initiative permettra d'améliorer les délais de traitement des chèques et au gouvernement provincial d'accroître son efficacité.

L'OOOF a entrepris une étude préliminaire des nouvelles normes relatives aux instruments financiers de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Il continuera de collaborer étroitement avec le BCP pour formuler des commentaires sur la mise en œuvre de ces normes destinés au Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP).

Objectifs pour 2006–2007

L'OOOF veillera à ce que l'impact de la gestion de trésorerie dû au transfert proposé de la fonction de perception des impôts des sociétés à l'ARC soient bien identifiés, pour que le gouvernement provincial puisse négocier une entente équitable avec l'ARC.

L'OOOF aidera le BCP à mettre en œuvre et à contrôler les évaluations du rendement de la gestion de trésorerie à l'échelle de la province, qui ont déjà été élaborées et approuvées par le Comité des pratiques financières.

En outre, l'OOOF donnera des conseils sur les principes et les méthodes efficaces de gestion de trésorerie dans le cadre du Projet d'amélioration de la gestion des recettes dirigé par le ministère des Services gouvernementaux. Le projet, qui a commencé en 2005–2006, tente de centraliser les processus relatifs aux recettes non fiscales. L'OOOF aidera à concevoir une soumission en vue de l'approbation de la mise en œuvre des recommandations formulées dans un rapport préparé par des consultants externes.

On améliorera le système de responsabilité du Système intégré de la trésorerie (SIT) afin d'améliorer le contrôle des niveaux de la dette échue.

Un appel d'offres sera lancé pour la prestation de services bancaires au nom de la province. On examinera les offres et on accordera des contrats aux banques sélectionnées. Si l'appel d'offres entraîne un changement de fournisseurs de services, l'OOOF coordonnera la transition harmonieuse et réussie des activités de la province.

L'OOOF, en collaboration avec d'autres intervenants du gouvernement et de l'industrie financière, veillera également à ce que le gouvernement puisse respecter les exigences de l'ACP en matière de non-circulation des chèques avant la date limite de juin 2007.

L'OFF continuera aussi d'effectuer des recherches et de contrôler les progrès comptables au Canada et à l'étranger, en particulier ceux liés aux instruments financiers. Il évaluera l'impact éventuel sur l'intérêt de la dette.

Conseils financiers

L'OOOF a été actif en 2005–2006 et a offert des conseils financiers au ministre des Finances de même qu'une aide et des conseils financiers aux autres ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et initiatives financières générales et de celles touchant le secteur de l'électricité.

Transactions

L'OOOF a donné des conseils au ministre des Finances sur l'examen des options permettant d'optimiser l'approbation du gouvernement provincial et les droits de participation économique liés à Teranet, une société privée qui maintient et exploite le système d'enregistrement foncier électronique en Ontario. L'OOOF a appuyé les négociations entre la province et le propriétaire actuel de Teranet sur les conditions en vertu desquelles le gouvernement provincial songerait à approuver la vente de la société. Le gouvernement a annoncé qu'il autorisait Teranet à lancer un placement initial de titres le 9 mai 2005.

Grâce aux conseils offerts lors des négociations avec les prêteurs en 2005, l'OOOF a continué d'aider le Musée royal de l'Ontario (ROM) à obtenir des conseils sur le financement pour la phase deux du projet Renaissance du ROM.

L'initiative « *Lieux propices à l'apprentissage* », annoncée en février 2005 par le ministre de l'Éducation, est un plan consistant à offrir une aide aux conseils scolaires pour leur permettre d'entreprendre de nouveaux projets, parmi lesquels des projets de construction d'écoles et de réparation des installations. Durant la première phase de cette initiative, l'OOOF a facilité la création de services bancaires globaux à court terme et à faible coût de 1 milliard de dollars. Les services seront offerts à tous les conseils scolaires de façon non garantie

Projets

L'OOF a offert des conseils aux ministères, organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos de toute une série de politiques et de projets de gestion de l'actif et du passif financier de la province, y compris sur les politiques et structures efficaces de location, l'examen de l'actif, les repères en matière d'optimisation des ressources et les évaluations des taux d'intérêt.

L'OOF a donné des conseils au ministre des Finances sur la structuration d'Infrastructure Ontario (Société ontarienne de travaux d'infrastructure), un nouvel organisme du secteur public ayant pour mandat d'offrir des conseils et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de planification, de financement, de construction et de gestion des travaux d'infrastructure.

Il a aussi prodigué des conseils sur la mise en œuvre de la Régie des transports du grand Toronto (RTGT), un organisme qui améliorera la planification et la coordination des transports publics dans la région du grand Toronto, et sur le Fonds Transports-Action Ontario utilisé pour verser l'investissement spécial du gouvernement de 1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure des transports. Les deux initiatives ont été annoncées dans le budget de l'Ontario de 2006.

L'OOF a accordé une aide concernant des initiatives du secteur forestier de l'Ontario et pour l'examen de l'Agence ontarienne des eaux (AOE).

Il a fourni des conseils et des services d'analyse en matière de politiques financières concernant le secteur de l'électricité et l'impact des politiques et initiatives sur les finances de la SFIEO, y compris les initiatives concernant l'approvisionnement en électricité et la gestion des contrats des producteurs privés d'électricité. L'OOF a continué d'offrir des services d'analyse et des conseils sur le rendement financier de l'OPG, d'Hydro One et de la SFIEO.

Il a aussi offert des conseils financiers et des services d'analyse en matière de financement à l'OPG, basés sur ses besoins en matière de mouvement de la trésorerie, pour le Projet de construction d'un tunnel à Niagara et pour la conversion de la centrale électrique de Thunder Bay qui fonctionnera au gaz naturel. Par ailleurs, l'OOF a offert des services d'analyse et des conseils financiers à propos d'autres initiatives d'approvisionnement en électricité comme l'entente sur la remise en état de la centrale Bruce permettant de rénover et de redémarrer les unités 1 et 2, de rénover l'unité 3 et d'installer de nouveaux générateurs de vapeur dans l'unité 4 de la centrale nucléaire Bruce A.

On a contrôlé la position financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et en particulier le compte d'écart concernant la grille tarifaire réglementée et les facilités de crédit. Des facilités de crédit de 500 millions de dollars ont été accordées à l'OEO, montant qui est passé par la suite à 975 millions de dollars, étant donné que le compte d'écart concernant la grille tarifaire réglementée était plus important que prévu.

Objectifs pour 2006–2007

En 2006–2007, l'OOOF continuera d'exécuter son mandat consistant à offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères provinciaux, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant le financement général et les politiques et initiatives de financement de l'électricité.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et organismes sur les politiques et les structures de location rentables, la diligence raisonnable touchant les aspects financiers des projets de gestion de l'actif, des conseils exhaustifs sur la structuration et les transactions financières et sur la détermination exacte de la valeur des repères financiers et des évaluations des taux d'intérêt.

En 2006–2007, l'OOOF mettra l'accent sur les initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets touchant les transports publics, les routes, les autoroutes, les ponts et les postes frontaliers de même que sur l'obtention d'un capital commun pour les formules de financement pour la réfection des écoles et les examens de l'actif.

L'OOOF fournira également des conseils sur les emprunts sur les marchés financiers des organismes du secteur public afin d'obtenir des taux d'intérêt créditeur rentables. Les conseils prodigués par l'OOOF concernant les activités financières des entités du secteur parapublic (en particulier les conseils scolaires, les hôpitaux et les collèges) tiendront compte de la fusion future des états financiers du secteur parapublic avec ceux du gouvernement provincial.

Par ailleurs, l'OOOF continuera d'offrir des services d'analyse et des conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et de l'impact des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris sur la SFIEO, et sur la dette et le passif, comme la performance des sociétés ayant succédé à Ontario Hydro, la gestion des contrats des producteurs privés d'électricité et le soutien en matière de transition accordé à l'OEO. Enfin, l'OOOF continuera de prodiguer des conseils financiers au gouvernement concernant les initiatives d'approvisionnement en électricité.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette et les investissements en réserve de liquidités de la province et recouvre ses coûts pour ces services. L'OOF offre également des services de trésorerie et d'administration à d'autres organismes de la Couronne et recouvre ses coûts en fonction du régime de la rémunération des services.

Le revenu provenant des opérations de l'OOF pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2006 était de 4 000 \$ (5 000 \$ au 31 mars 2005). La valeur nette des immobilisations de l'OOF au 31 mars 2006 était de 2,0 millions de dollars, ce qui représente le solde au 31 mars 2005 de 2,2 millions de dollars, plus des achats totalisant 1,2 million de dollars (surtout du matériel informatique) moins 1,4 million de dollars en amortissement. Les bénéfices non répartis de l'OOF, soit 140 000 \$, représentent des montants nominaux. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Cette consolidation est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental.

Sur les ordres de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Au 31 mars 2006, le solde impayé de ces prêts était de 1 328 millions de dollars, soit une augmentation nette de 521 millions de dollars par rapport au montant de 807 millions en 2005 (voir la note 5(i) afférente aux états financiers). Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation des prêts nets à court terme consentis à l'OEO de 705 millions de dollars compensée en partie par les remboursements de 150 millions de dollars de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Par ailleurs, le solde du prêt a encore diminué le 18 août 2005 lorsque la province de l'Ontario a approuvé l'annonce des obligations du Toronto District School Board relatives au prêt accordé par l'OOF, au 31 mars 2005.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics comme l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. En outre, des services de gestion des investissements ont été offerts au Fonds de garantie des prestations de retraite, à compter du 1^{er} avril 2005, et à la Société ontarienne d'assurance-dépôts, à compter du 1^{er} octobre 2005. Au 31 mars 2006, l'OOF gérait des investissements se chiffrant au total à 2 329 millions de dollars (2005 – 2 560 millions de dollars) au nom de ces entités, tel que mentionné dans la note 5(ii) afférente aux états financiers.

L'OOF gère également les prêts non remboursés et exigibles de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débentures à recevoir de la part de divers conseils scolaires et municipalités. La majeure partie du passif est due au Régime de pensions du Canada (RPC) par le biais du gouvernement provincial. La majeure partie des remboursements de prêt se fera au cours des exercices qui prendront fin le 31 mars 2012 et 2013. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'à ce que les prêts du RPC commencent à arriver à échéance.

L'OOF a offert des conseils financiers au gouvernement à propos de diverses initiatives d'optimisation de l'actif, de même que des conseils stratégiques sur les questions stratégiques en matière de finances et d'investissement liées à la réforme du secteur de l'électricité. Le personnel de l'OOF continue aussi de gérer les activités postérieures à la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, y compris les exigences juridiques et la liaison avec les anciens clients de la Caisse d'épargne de l'Ontario, pour veiller à ce qu'on satisfasse comme il se doit aux besoins des anciens titulaires de compte de la Caisse d'épargne. Lors de la vente de l'ancienne Caisse d'épargne, le gouvernement provincial a accordé une garantie maximale de cinq ans, allant jusqu'au 31 mars 2008, pour les dépôts à terme de la Caisse d'épargne achetés jusqu'au 31 mars 2003. Le solde en souffrance des dépôts à terme garantis au 31 mars 2006 se chiffrait à 215 millions de dollars.

L'OOF recouvre les coûts de fonctionnement et des immobilisations de la SFIEO et de l'OSIFA. Ces montants figurent dans les états financiers et dans les notes afférentes aux états financiers. Le recouvrement des coûts de fonctionnement et des immobilisations au 31 mars 2006 s'élevait à 3,5 millions de dollars (2005 – 3,3 millions de dollars).

États Financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Responsabilité des états financiers

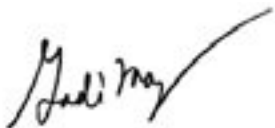
Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 16 juin 2006.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :



Gadi Mayman
Directeur général et vice-président
Office ontarien de financement

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2006, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax: 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327-2381
Télécopieur : 416 326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 16 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Vérificateur général

Bilan

Au 31 mars 2006

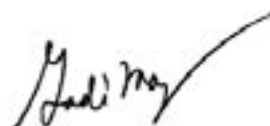
<i>(en milliers de dollars)</i>	2006		2005	
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	150	\$	146	\$
Montant dû par la province de l'Ontario	2 858		3 155	
Montant dû par les organismes (Note 5 (iii))	1 119		805	
Partie courante des prêts non remboursés (Note 2)	—		6	
Total de l'actif à court terme	4 127	\$	4 112	\$
Immobilisations (Note 3)	2 058		2 225	
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021		79 021	
Total de l'actif	85 206	\$	85 358	\$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Somme payable à la province de l'Ontario	2 858	\$	3 155	\$
Somme payable à la province de l'Ontario – Organismes (Note 5 (iii))	1 119		805	
Somme payable à la province de l'Ontario – Dette de la SOAM (Note 2)	—		6	
Total du passif à court terme	3 977	\$	3 966	\$
Dette à long terme				
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (Note 2)	79 031		79 031	
Produit comptabilisé d'avance concernant les immobilisations (Note 4)	2 058		2 225	
Bénéfices non répartis	140		136	
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 206	\$	85 358	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Colin Andersen
Président



Gadi Mayman
Directeur général et vice-président

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars 2006

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
RECETTES		
Intérêt	7 599 \$	7 600 \$
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 5(ii))	14 876	14 837
Total des recettes	22 475 \$	22 437 \$
DÉPENSES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	13 512 \$	13 362 \$
Intérêts de la dette à long terme	7 595	7 595
Frais administratifs et généraux	3 482	3 665
Amortissement	1 378	1 083
Total partiel	25 967 \$	25 705 \$
Moins le recouvrement des coûts des organismes (Note 5 (iii))	(3 496)	(3 273)
Total des dépenses	22 471 \$	22 432 \$
Résultat net	4	5
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	136	131
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	140 \$	136 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2006

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement		
Revenu net	4 \$	5 \$
Rajustement lié à l'amortissement	1 378	1 083
Augmentation/(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	(167)	359
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement	1 215 \$	1 447 \$
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement		
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	(6)	(6)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	6	6
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	—	—
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 211)	(1 442)
Rentrées (sorties) utilisées pour les activités d'investissement	(1 211)	(1 442)
Augmentation nette de l'encaisse	4	5
Encaisse au début de l'exercice	146	141
Encaisse à la fin de l'exercice	150 \$	146 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2006

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'emprunter, d'investir et de gérer les risques financiers au nom de la province de l'Ontario;
- de gérer la dette provinciale;
- d'offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au nom de la province;
- de donner des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et projets financiers;
- d'aider les organismes de la Couronne et d'autres organismes publics à emprunter et à investir des fonds;
- d'agir sur les ordres de la province et de consentir des prêts à certains organismes publics; et
- d'investir au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs les responsabilités de l'OOF incluent, entre autres :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public; et
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

(iii) **Incertitude relative à la mesure** : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les renseignements optimaux disponibles lors de l'établissement des états financiers. Elles seront rajustées chaque année pour faire état des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2006, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2006-2007 est nulle (2005 – 6 000 \$); ce montant est payable à la province. La dette à long terme arrivant principalement à échéance en 2012 et 2013 est constituée de 10 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le RPC (2005 – 10 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement).

L'encours de la dette s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>				
Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005	
Arrivant à échéance dans :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen en vigueur (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen en vigueur (%)
1 an	— \$		6 \$	11,25
5 ans	5 156	10,86	—	
1 - 5 ans	5 156		6	
6 - 10 ans	73 875	9,52	79 031	9,61
Total	79 031 \$		79 037 \$	

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

	<i>(en milliers de dollars)</i>			
	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2006	VCN 31 mars 2005
Mobilier et matériel	384 \$	294 \$	90 \$	101 \$
Matériel informatique	8 375	6 822	1 553	1 651
Améliorations locatives	1 325	910	415	473
Total	10 084 \$	8 026 \$	2 058 \$	2 225 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE POUR LES IMMOBILISATIONS

Le produit comptabilisé d'avance pour les immobilisations représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations.

	<i>(en milliers de dollars)</i>		
	Province	Organismes	Total
Solde, au début de l'exercice	1 817 \$	408 \$	2 225 \$
Capitalisation	1 168	43	1 211
Amortissement	(1 161)	(217)	(1 378)
Solde à la fin de l'exercice	1 824 \$	234 \$	2 058 \$

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement ordonnées par la province entre l'OOF et d'autres organismes publics :**

L'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont consentis par l'OOF sur les ordres de la province. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars expirant le 31 août 2027 et des facilités de crédit de 656 millions de dollars expirant le 31 août 2029. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces transactions ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un organisme public.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2006, les comptes débiteurs à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial représentent des débentures, à l'exception des prêts à court terme de l'OEO et d'une ligne de crédit de la Commission de transport Ontario Northland.

Les montants suivants représentent les fonds débiteurs, intérêts capitalisés compris. Ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le Toronto District School Board.

	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	31 mars 2006	31 mars 2005
Office de l'électricité de l'Ontario	711 692 \$	6 782 \$
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	535 248	685 490
Commission de transport Ontario Northland	49 534	35 440
Corporation de la ville de Windsor	22 512	23 393
Centre Centennial des sciences et de la technologie	9 017	250
Toronto District School Board	—	55 200
	1 328 003 \$	806 555 \$

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, est une société à but non lucratif. En vertu de l'entente de crédit signée avec l'OOOF, l'OEO a reçu des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars expirant le 31 décembre 2006. Ce financement doit principalement servir à financer le coût de réduction des frais d'électricité des consommateurs pour les ramener au niveau de la grille tarifaire réglementée. Le prêt non remboursé au 31 mars 2006 s'élevait à 712 millions de dollars (2005 – 7 millions de dollars). Les taux d'intérêt sur ces prêts varient de 3,88 pour cent à 3,92 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est un organisme de la Couronne de la province créé aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les membres de la société sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le prêt de la SLJO s'élève à 535 millions de dollars (2005 – 685 millions de dollars) et a été contracté le 30 juin 2004 pour acheter le complexe du casino à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans à raison d'un taux de 4,3821 pour cent, arrivant à échéance en juin 2009.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*.

Les débetures en cours de la CTON au 31 mars 2006 se chiffrent à 34,5 millions de dollars (2005 – 24,9 millions de dollars); elles ont été émises initialement en six étapes et arrivent à échéance entre 2008 et 2031. Leurs taux d'intérêt varient entre 4,717 et 6,37 pour cent.

Par ailleurs, les lignes de crédit de la province consenties à la CTON ont été prolongées jusqu'en mars 2008 par décret et ne pourront pas dépasser 15 millions de dollars. Au 31 mars 2006, le montant total de 15 millions de dollars avait été retiré, au taux d'intérêt de 3,85 pour cent.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale. Il existe une débeture de 20 ans au taux de 6,41 pour cent, arrivant à échéance en mars 2021.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Des prêts nets de 9,0 millions de dollars ont été avancés à l'emprunteur au 31 mars 2006, au taux de 4,23 pour cent. Le prêt sera remboursé sous forme de versements partiels jusqu'au 15 mars 2013.

Le Toronto District School Board a été constitué en personne morale aux termes de la *Loi de 1990 sur l'éducation* et existe en vertu des lois de la province. La débeture de 10 ans de 55,2 millions de dollars a été émise le 31 mars 2004, au taux de 3,999 %. Les remboursements de principal et d'intérêts commenceront en mars 2008. Le gouvernement provincial a approuvé le versement de ce prêt le 18 août 2005, prêt qui s'élève à 55,2 millions de dollars, rétroactif au 31 mars 2005.

(ii) Investissements pour des apparentés :

Dans le cadre des activités normales, l'OOF offre des services de gestion des investissements aux autres organismes mentionnés ci-dessous. Les fonds gérés au nom d'autres organismes publics, au 31 mars 2006 se chiffraient à 2,3 milliards de dollars (2005 – 2,6 milliards de dollars).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société immobilière de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Fondation Trillium de l'Ontario
	Fonds de garantie des prestations de retraite

L'OOF gère également la dette et les investissements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds détenus par l'OPG en vertu de l'ONFA. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu une entente en mars 2002 visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié, et déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur en 2003–2004.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2006 se chiffrait à 14,9 millions de dollars (2005 – 14,8 millions de dollars).

(iii) Montants dus par les organismes

a) Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) :

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette s'élevant à 28 milliards de dollars au 31 mars 2006 (2005 – 27,6 milliards de dollars), selon le principe de la rémunération des services.

b) Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) :

L'OSIFA a été créé en tant qu'organisme de la Couronne aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités*.

L'OOF gère la dette de l'OSIFA qui s'élevait au total à 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2006 et qui inclut des prêts de la province de l'Ontario s'élevant à 1,0 milliard de dollars, un prêt de l'Agence ontarienne des eaux de 120 millions de dollars et des titres de créance de tiers sous la forme d'Obligations de financement de projets de l'Ontario de 323 millions de dollars, d'Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure de 650 millions de dollars et d'effets commerciaux de 349 millions de dollars. Il offre des services d'investissement, de gestion des liquidités et de gestion financière connexes selon le principe du recouvrement des coûts.

c) Recouvrement des coûts auprès des organismes

Voici la répartition du total des coûts au nom de la SFIEO et de l'OSIFA et du total des débiteurs de ces organismes :

	<i>(en milliers de dollars)</i>					
	31 mars 2006			31 mars 2005		
	SFIEO	OSIFA	Total	SFIEO	OSIFA	Total
Coût total	2 497 \$	999 \$	3 496 \$	2 220 \$	1 053 \$	3 273 \$
Débiteurs	684 \$	435 \$	1 119 \$	558 \$	247 \$	805 \$

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la contribution de l'employeur au régime de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les états financiers.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts non remboursés, des fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. FAUX FRAIS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, l'OOF n'était pas au courant de demandes de règlement en vertu desquelles l'OOF serait financièrement responsable. Il y a eu des procès civils et des procédures de règlement des griefs lorsque l'OOF assumait la gestion de la Caisse d'épargne de l'Ontario, jusqu'à la date de la vente de la Caisse, le 31 mars 2003. Cependant, les règlements, le cas échéant, émanant de ces demandes de règlement concernant la Caisse d'épargne de l'Ontario seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produit.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 2004–2005 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2005–2006.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit dans la politique de régie générale de l'OOF qui est revue chaque année par le conseil d'administration.

Responsabilité

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances, de même que de directives publiées par le Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne. Ces documents prévoient que le ministre des Finances est responsable devant l'Assemblée législative de l'exécution du mandat de l'OOF. Le président du conseil d'administration de l'OOF est responsable devant le ministre de l'exécution par l'OOF de son mandat. Le conseil d'administration de l'OOF est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et il est responsable devant le ministre des Finances, par l'entremise du président, de la supervision de la gestion des activités commerciales de l'OOF. Le directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de l'OOF de la gestion quotidienne des opérations de l'OOF et de la gestion et de la supervision du personnel de l'OOF. Le personnel est nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique* et il est assujéti aux politiques et directives du Conseil de gestion s'appliquant aux fonctionnaires. Le personnel de l'OOF est responsable devant le directeur général, par l'entremise de la haute direction de l'OOF.

Rôles et responsabilités

Le ministre maintient des communications avec l'OOF à propos des politiques gouvernementales, des attentes et des nouvelles orientations de l'OOF. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de l'OOF et recommande le plan aux fins de son approbation au Conseil de gestion du gouvernement, tous les trois ans ou tel qu'exigé par les directives gouvernementales.

Le président, qui est aussi le sous-ministre des Finances, assume le leadership et donne des directives au directeur général et au conseil d'administration de l'OOF et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et directives gouvernementales. Le directeur général est responsable des activités continues de l'OOF et veille à ce que les politiques et modalités restent pertinentes et efficaces.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et du personnel de l'OOOF concernant les opérations de l'OOOF et son respect des politiques applicables. Le Comité de vérification de l'OOOF approuve un plan annuel de vérification interne pour l'OOOF et établit une liaison avec des vérificateurs internes et le vérificateur provincial à propos des rapports et systèmes de contrôle financiers de l'OOOF. Il examine et recommande également les politiques financières et les états financiers de l'OOOF au conseil d'administration. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code d'éthique approuvé par le conseil d'administration.

Rapports financiers

L'OOOF prépare les états financiers annuels, conformément aux principes comptables généralement reconnus, aux fins d'approbation par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime son opinion et décide s'ils sont présentés de façon juste et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du dépôt du rapport annuel de l'OOOF et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 2005–2006 :



Colin Andersen, président de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. Colin a été nommé sous-ministre des Finances en février 2004. Sa nomination expire lors de la nomination de son successeur au poste de sous-ministre.

M. Andersen était auparavant sous-ministre, Politiques, Bureau du Conseil des ministres. Il a également été sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sous-ministre adjoint, Politiques et planification intégrées, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et sous-ministre adjoint, Politiques budgétaires et financières, ministère des Finances. Il a un baccalauréat avec spécialisation en sciences économiques de l'Université de Calgary et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Toronto.



Gadi Mayman, directeur général de l'Office ontarien de financement. M. Mayman a été nommé membre du conseil d'administration de l'OOOF en novembre 2003; sa nomination prend fin en juillet 2008.

M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et à long terme de la province de l'Ontario, des relations bancaires et des politiques liées à la gestion de la dette. Il donne des conseils au gouvernement provincial concernant l'utilisation du crédit provincial et des relations avec les marchés financiers et les investisseurs. Il est également directeur général de la SFIEO et assume la responsabilité de ses activités quotidiennes.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans. M. Mayman a obtenu un B.Sc. en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Western Ontario en 1988.



Lorraine Bell est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a été nommée au conseil d'administration pour la période allant d'octobre 2005 à octobre 2008.

M^{me} Bell compte plus de vingt ans d'expérience dans le domaine financier, dont plus de treize dans celui des marchés des produits dérivés. Elle est présentement fiduciaire, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de la gouvernance du Fonds Royal LePage Franchises Services. Par le passé, Lorraine a été vice-présidente et directrice chez General Re Financial Products Canada (GRFP). Avant de se joindre à GRFP, elle était conseillère financière et a occupé des postes chez Confederation Treasury Services Limited (CTSL), Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant de se joindre à Citibank Canada, elle était chez Touche Ross et Cie (devenu Deloitte & Touche) où elle faisait partie du groupe de vérification et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de C.A.

Lorraine est une bénévole infatigable et se dévoue pour plusieurs organismes de bienfaisance en Ontario. Elle siège notamment au comité des finances et des placements de l'hôpital Mount Sinai.



Robert Brown, B.Com, M.A., FCA, a exercé les fonctions de président du conseil et chef de la direction chez Price Waterhouse (maintenant PricewaterhouseCoopers). Il a été nommé au conseil d'administration pour la période allant d'avril 2005 à avril 2008.

Il a occupé le poste de président du conseil d'administration de l'Association canadienne d'études fiscales et de l'Institut canadien des comptables agréés. M. Brown a acquis une vaste expérience en matière de fiscalité et de gouvernance. Il a été membre du Comité de régie de l'entreprise de la Bourse de Toronto. Il a également servi un mandat à titre d'économiste invité Clifford-Clark au ministère des Finances, prodiguant des conseils au ministère ainsi qu'au ministre sur des questions stratégiques en matière de fiscalité et de politiques économiques. Plus récemment, il a siégé à titre de coprésident au sein d'un comité fédéral visant à examiner l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées. M. Brown est aussi administrateur chez Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust et il a siégé aux conseils de diverses autres sociétés publiques canadiennes.

Sur le plan bénévole, M. Brown a occupé plusieurs postes. Il a assumé la présidence de la fondation C.D. Howe et a donné de nombreuses conférences et rédigé divers articles sur les enjeux stratégiques économiques et fiscaux. M. Brown siège au conseil d'administration des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et il a été président de l'Institut des administrateurs des corporations. M. Brown est diplômé de l'Université de Toronto (B.Com.) et de l'Université de Chicago (M.A., Economics).



Tye W. Burt est président et directeur général de Kinross Gold Corporation. M. Burt a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de juin 2000 à juillet 2006.

Avant d'occuper ce poste, Tye était vice-président et directeur exécutif, Expansion de l'entreprise Barrick Gold Corporation. M. Burt est membre du conseil d'administration de la Barrick Gold Corporation. Il est également président du conseil de la NRX Global Corporation, un fournisseur de plates-formes de réseaux et un portail pour l'industrie globale des pièces et équipements lourds. Il est un ancien président du conseil de la Deutsche Bank Canada et de la Deutsche Bank Alex.Brown Securities Canada. Avant de se joindre à la Deutsche Bank, M. Burt a travaillé pendant plus d'une décennie chez Nesbitt Burns Inc. et Burns Fry Ltd. De plus, il est membre du Barreau du Haut-Canada. M. Burt a obtenu son diplôme de droit à la faculté de droit Osgoode Hall en 1983 ainsi que son baccalauréat avec spécialisation à l'Université de Guelph, en 1980.



Mario Ferrara a été nommé au conseil d'administration pour la période allant d'avril 2005 à avril 2008.

Auparavant, il était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux chez Scotia Capital à Toronto. Le groupe offre tout un éventail de conseils financiers et il est chargé d'exécuter les transactions financières pour les clients gouvernementaux et les clients ayant des liens gouvernementaux.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes aux échelons supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, placements, chez E-L Financial Corporation où il était chargé du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a passé 12 ans chez Ontario Hydro y occupant plusieurs postes liés au domaine financier, y compris chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour chez Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales; dans ce poste il était responsable de la gestion, du développement et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et de l'assurance de l'organisme. M. Ferrara détient un B Com. et un MBA de l'Université McMaster.



Patrick Lavelle est président et directeur général d'une société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. Il a été nommé au conseil d'administration pour la période allant de décembre 2005 à décembre 2008.

Jusqu'à mars 2002, M. Lavelle était président-directeur général de Unique Broadband Systems Inc. Il a assuré la présidence d'Exportation et développement Canada et a exercé pendant trois ans la fonction de président du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada. Avant d'établir son entreprise, M. Lavelle était vice-président, développement des entreprises, chez Magna International Inc. En 1985, il a été nommé sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario. À ce moment, il était le premier secrétaire du Conseil du premier ministre qui a produit un plan d'action pour l'économie de l'Ontario. M. Lavelle a exercé la fonction de président-directeur général de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada et de délégué général de l'Ontario à Paris (France). Il était également directeur des ventes et de la commercialisation chez Consumer's Packaging et attaché de direction du ministre fédéral du Travail, de la Santé et du Bien-être social.

M. Lavelle assure la direction de plusieurs entreprises publiques et privées du Canada et des États-Unis. Il est membre du Comité consultatif du programme international de MBA de l'Université York.



Carol Layton est sous-ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique. Elle a été nommée au conseil d'administration pour la période allant de juillet 2003 à juillet 2009.

M^{me} Layton a déjà servi en tant que sous-ministre chargée de l'accomplissement des résultats au sein du Bureau du Conseil des ministres, sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et sous-ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine. Elle a occupé de nombreux postes de direction au Secrétariat du Conseil de gestion et aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Finances, du Procureur général ainsi qu'au sein de ceux du Trésor et de l'Économie. M^{me} Layton détient un baccalauréat en études environnementales (avec mention) de l'Université de Waterloo.



Jack M. Mintz a été président-directeur général du C.D. Howe Institute en 2005-2006. Il a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de septembre 2003 à septembre 2006.

M. Mintz siège au conseil d'administration de divers organismes à but non lucratif et sociétés. Il a publié plus de 180 livres et articles dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal. Il fait partie du conseil des gouverneurs de la National Tax Association à Washington, D.C. Il est de plus rédacteur en chef adjoint de la publication Contemporary Accounting Research and International Tax and Public Finance et chercheur universitaire de CESifo, Munich, Allemagne. Il est aussi professeur de fiscalité Deloitte and Touche LLP à la Joseph L. Rotman School of Management et co-directeur du programme de fiscalité internationale, Institute of International Business, tous deux à l'Université de Toronto.

En outre, M. Mintz a été l'économiste invité au ministère des Finances à Ottawa et président du Comité technique de la fiscalité des entreprises du gouvernement fédéral en 1996 et 1997; doyen associé (études) de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto, de 1993 à 1995; conseiller spécial auprès du sous-ministre, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances à Ottawa, de 1984 à 1986; et directeur du John Deutsch Institute, Université Queen's, de 1987 à 1989.



Frank Potter est président du conseil de Emerging Markets Advisors Inc., à Toronto. M. Potter a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de mai 2000 à juin 2006.

M. Potter siège à un certain nombre de conseils d'administration de sociétés et d'organismes sans but lucratif. Ancien conseiller du ministère des Finances du Canada, M. Potter a été auparavant directeur administratif de la Banque mondiale à Washington D.C. Il a occupé un certain nombre de postes de cadre supérieur dans le secteur bancaire international en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Politiques et modalités

Les politiques et modalités de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les expositions au risque créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et modalités actuelles portent sur les risques de marché, les risques de crédit et les risques opérationnels dans la mesure où ils sont liés aux portefeuilles de la dette et des produits dérivés et aux transactions sur les marchés financiers.

Les politiques ont été élaborées comme suite aux lignes directrices et directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et en consultation avec des représentants de banques canadiennes quant aux pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration et les comités de gestion de l'OOF établissent et approuvent les politiques de gestion des risques et surveillent de près le rendement des activités de l'OOF sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux changements des taux d'intérêt, des taux de change et des risques d'illiquidité. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché. Citons, au nombre des restrictions, les suivantes :

- Limite relative au change – La position de change non couverte est limitée à cinq pour cent de la dette active. Le risque de change relatif aux devises étrangères est limité aux devises du Groupe des Sept ou à des devises équivalentes (par exemple euro) et au franc suisse.
- Risques liés aux changements des taux d'intérêt – Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant avec changements des taux d'intérêts au cours de la période suivante de 12 mois. Les risques liés aux changements des taux d'intérêt sont limités à un maximum de 25 pour cent de la dette en souffrance.
- Limites des pertes liées au coût de la dette – Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché et du défaut de paiement des contreparties ne doit pas dépasser une limite en matière de coût de la dette de trois pour cent de l'intérêt de la dette. Par ailleurs, le directeur général fixe également un seuil pour veiller à ce que les pertes du marché et de crédit ne dépassent pas la limite en matière de perte liée au coût de la dette. Le seuil est prévu dans le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité.

Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché, de crédit et d'illiquidité, l'évaluation est faite quotidiennement.

Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.

Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et pour les investissements du marché monétaire, R1(moyen). La position qui en résulte est limitée à l'évaluation du prix du marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière des contreparties.

Politique sur le recours aux produits dérivés

L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable, tout en se conformant au plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration de l'OOF est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- le directeur général de l'OOF présente au conseil d'administration de l'OOF un rapport provisoire sur la mise en œuvre du plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général présente également un rapport sur la conformité de l'OOF aux directives gouvernementales applicables et le directeur du Contentieux de l'OOF soumet également un rapport sur le respect par l'OOF des lois applicables; et
- le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et du rendement de même que des exceptions aux politiques.

Par ailleurs, la direction de l'OOF est tenue au courant des expositions et positions de risques de l'OOF tous les jours.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à des processus internes inappropriés ou qui ont échoué, à des personnes, à des systèmes ou à des événements externes. Chaque division de l'OOF gère le risque opérationnel en examinant et améliorant les systèmes de travail, en documentant les politiques et les modalités, grâce à des systèmes de traitement des données et par le biais de plans d'urgence et de formation du personnel.

L'OOF maintient un plan de continuité des activités (qui englobe les opérations de la SFIEO), plan qui est régulièrement mis à jour pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) AA
- Moody's Investors Service (New York) Aa2
- Dominion Bond Rating Service (Toronto) AA

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) A-1+
- Moody's Investors Service (New York) P-1
- Dominion Bond Rating Service (Toronto) R-1 (moyen)

Autres sources d'information

Site Internet : www.ofina.on.ca

Ce site donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette et contient les publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Budget de l'Ontario

Le Document D : Le rapport sur les initiatives d'emprunt et de gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Mises à jour trimestrielles des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Ces bulletins sont affichés sur le site www.ofina.on.ca et sur le site Web du ministère des Finances, www.fin.gov.on.ca.


Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Renseignements

Liaison avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario), Canada
M7A 1Y7

Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca



**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : 416 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**